



Activité partielle : FO craint des suppressions d'emplois

La confédération FO constate que le gouvernement a décidé de mettre en œuvre ce qu'il avait annoncé concernant la diminution progressive de la prise en charge de l'indemnisation des entreprises en situation d'activité partielle (chômage partiel).

FO constate une fois de plus que cette annonce et son périmètre n'ont pas fait l'objet d'une information consultation détaillée des interlocuteurs sociaux.

Or, FO craint que cette annonce puisse conduire certaines entreprises à transformer le chômage partiel de salariés en rupture pure et simple de contrat de travail. FO estime qu'une telle annonce doit être accompagnée d'un contrôle strict de toute procédure de suppression d'emploi (licenciement, rupture conventionnelle, ...) dans la mesure où les entreprises concernées ont bénéficié jusqu'alors d'une prise en charge à 100% pour partie financée par l'UNEDIC, quand les salariés dans la grande majorité n'ont été indemnisés qu'à hauteur de 70% du salaire brut (ce qui représente sur les périodes de chômage partiel, souvent de 16 à 20% de perte de salaire net).

Par ailleurs, le gouvernement a d'ores et déjà été saisi par les syndicats et fédérations FO de secteurs d'activité, au-delà, du tourisme, dont à l'évidence la reprise ne sera pas possible dans l'immédiat et où les craintes de suppressions d'emplois sont d'autant plus vives (transport aérien notamment).

Contact :

Michel BEAUGAS
Secrétaire confédéral

**Secteur de l'Emploi
Et des Retraites**

✉ mbeaugas@force-ouvriere.fr
☎ 01.40.52.84.07

Paris, le 26 mai 2020